



## 25h travailler et payer 35 h quand même

Par **Lili2204**, le **17/05/2016** à **03:50**

Bonjour,

Mon employeur fait à tous mes collègues des faveurs assez bizarres, elles font toutes plus ou moins entre 25 et 29 h la semaine et elles sont payées apparemment 35 h pleines quand même leur a affirmé mon patron, sachant que l'on fait exactement les mêmes heures, aucune heure supplémentaires, etc.

Moi, étant un peu en conflit avec lui, je ne fais pas partie de ses préférées et je le sens bien, bref ça je m'en contre fou, je suis juste là pour bien faire mon boulot. Mais a-t'il le droit de faire cela ?

Merci,

Cordialement.

Par **P.M.**, le **17/05/2016** à **08:33**

Bonjour,

L'employeur a une obligation de fournir du travail pour l'horaire contractuel ou au moins de payer en conséquence les salarié(e)s, il serait quand même très étonnant que juste pour que vous ne soyez pas dans ses préférées, il ne les fasse pas travailler s'il en a pour elles car cela lui coûte quand même de l'argent...

Par **Lili2204**, le **19/05/2016** à **12:41**

Bah sait bien le cas. Je vais lui poser directement la question, je ne suis plus à sa prés... Au vu de tous ce qu'il se passe.

Par **P.M.**, le **19/05/2016** à **13:02**

Bonjour,

Vous pensez donc que l'employeur a dû travailler mais qu'il préfère qu'il ne soit pas effectué et

payer les salariés à rester chez eux, alors, il devrait consulter en psychiatrie...

Par **Lili2204**, le **19/05/2016** à **23:50**

Non dutout mais qu'il face des faveurs oui est qu'il allège les autres. Bref cela va beaucoup plus loin que sa

Par **P.M.**, le **20/05/2016** à **00:05**

Alors je ne comprends plus car c'est bien le cas qu'il les paie à ne rien faire chez eux, du moins si j'en crois ce que vous indiquiez, alors qu'il aurait du travail à leur donner, ce qui n'est pas seulement les alléger...

En tout cas, même si vous lui posiez la question, je ne pense pas que ça changerait quelque chose...